

Publié le

ID: 031-213101843-20240523-CM0523_202434-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE

SÉANCE DU 23 MAI 2024

DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Haute-Garonne

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20h30,

17 En exercice Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

Présents 13 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Procuration 4 sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Votants 17 Maire

Date de la convocation : 13/05/2024

Date d'affichage de la convocation : 14/05/2024 Date d'affichage de la délibération : 3 1 MAI 2024

Etaient présents : : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI,

JORDAN, ARRUÉ, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Charlotte MOËNNARD a donné procuration à Madame Martine NOËL, Monsieur Olivier TOUCHEBEUF a donné procuration à Monsieur Didier CORTES, Madame Mélissa MIERE a donné procuration à Madame Benjamin PARIS, Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-34 Contrat d'engagement de prestation pour le concert de noël avec le groupe « Golden Gospel Singers »

Exposé

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre d'une représentation du concert par le groupe GOLDEN GOSPEL SINGERS en date du 13 décembre 2024 à la salle des fêtes de Flourens, le producteur s'engage à donner le droit d'exploiter le spectacle dans les conditions définies dans le contrat ci-joint.

Le contrat ci-joint détaille les conditions générales et donne la mise à disposition du site « salle des fêtes » à l'organisateur ZEN MUSIQUES le 13 décembre 2024.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'adopter le contrat tel que présenté en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR ABSTENTION VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 24/05/2024

Le secrétaire de séance

Didier CORTES

Le Maire.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE